# departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

**SEANCE DU 27 juin 2008** 

Votants: 45

Convocation du Conseil Municipal : le 20 juin 2008

Modification du règlement intérieur des centres de loisirs

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

### Présidente:

le 4 juillet 2008

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

#### **Présents:**

#### Adjoints:

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

#### Conseillers:

M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : M. Christophe POIRIER -

## Excusés ayant donné pouvoir :

Anne LABBE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL - Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD - Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Nicole GRAVAT - Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN -

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2008**

DELIBERATION D20080222

## **ENSEIGNEMENT**

Modification du règlement intérieur des centres de loisirs

Madame Delphine RENAUD-PAGE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Le décret n°2008-463 du 15 mai 2008 modifie, à compter de la rentrée 2008/2009, l'organisation de la semaine scolaire avec, pour conséquence directe, la suppression de l'école tous les mercredis matin.

Pour répondre à la demande de garde des familles sur ces temps libérés, des places supplémentaires seront ouvertes à partir du mois de septembre sur les centres de loisirs existants dans la limite des agréments DDJS.

Toutefois, compte tenu du nombre peu important de places supplémentaires disponibles, 100 à ce jour, et de l'incapacité à mesurer, aujourd'hui, le besoin de garde des familles, il convient :

- d'anticiper sur une demande potentiellement supérieure,
- de revoir les modalités d'inscriptions pour les mercredis en mettant en place des critères de sélection de manière à satisfaire les familles qui en ont le plus besoin.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- modifier le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 11.1 du règlement intérieur des centres de loisirs, qui fixe les conditions d'accès, comme suit :
- « L'inscription sera validée dans la limite des places disponibles déclarées à la D.D.J.S sur étude du dossier selon les critères de priorité ci-dessous, appréciés au 1<sup>er</sup> septembre de l'année :
  - 1. enfant scolarisé dans une école niortaise,
  - 2. famille monoparentale dont le parent travaille,
  - 3. famille bi-parentale dont les deux parents travaillent,

Aucun enfant ne sera admis au centre de loisirs sans inscription préalable validée ».

- Ajouter dans le 2ème alinéa de l'article 11.2 du règlement intérieur qui liste les justificatifs à fournir :
- « l'attestation de l'employeur ou les photocopies des bulletins de salaire des trois derniers mois précédant l'inscription »

## LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 45
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 0

Pour Madame le Maire de Niort Geneviève GAILLARD L'Adjointe déléguée

Signé

**Delphine RENAUD-PAGE**